

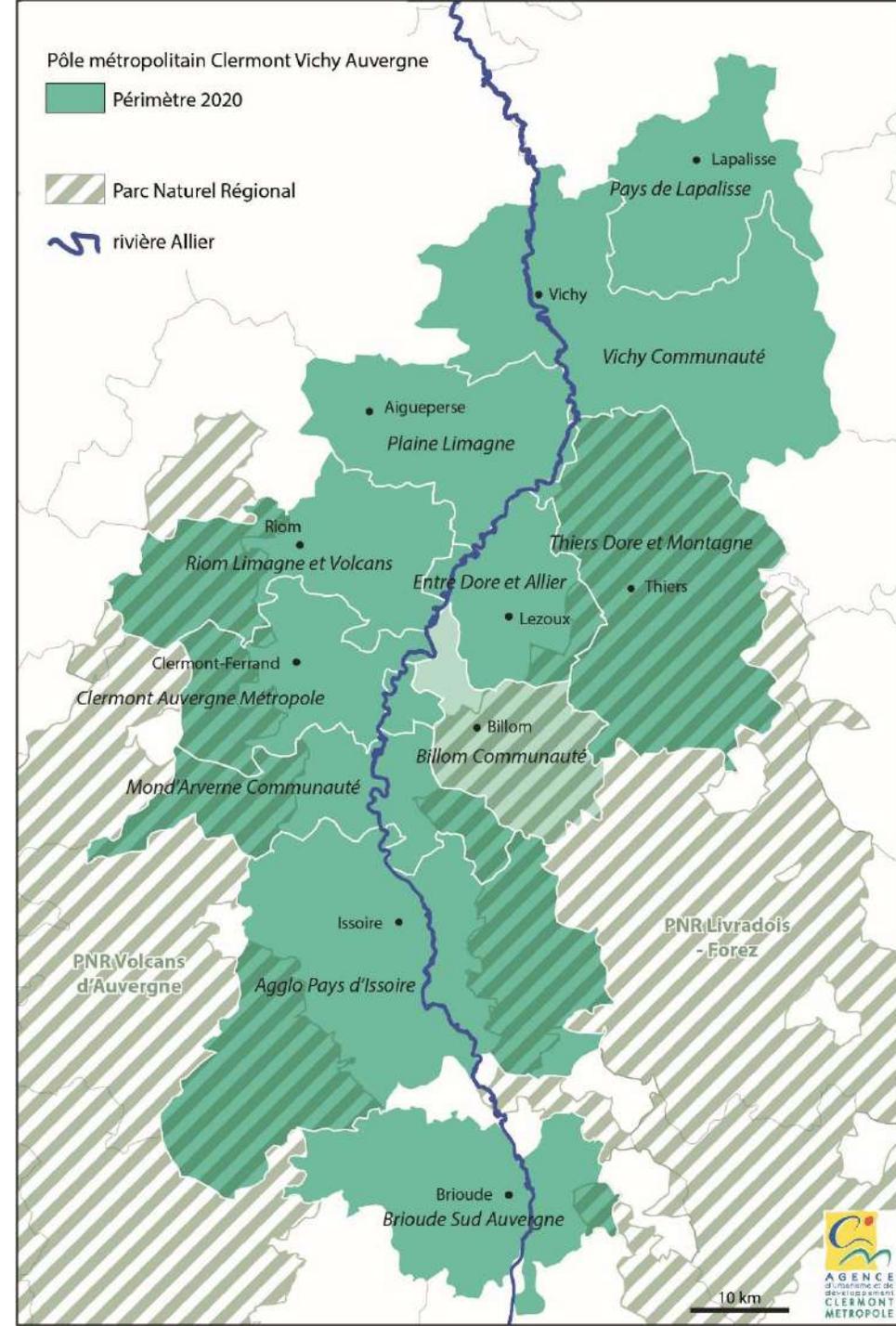
# La baignade dans la rivière Allier

Fréquentation et usages de la rivière Allier

Groupe de travail du 28 septembre 2020

# Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

- Le pôle métropolitain :
  - 11 EPCI et la CCI du Puy-de-Dôme
  - Espace de dialogue et de coopération supra communautaire
- Les 5 défis du pôle métropolitain :
  - Economie / tourisme
  - Mobilités
  - Sport
  - Culture
  - **Rivière Allier**



# Le Défi « Rivière Allier »

- Objectifs :
  - Mise en valeur de l'axe Allier et réappropriation de la rivière par les habitants.
- 2 études
  - Etude de préfiguration de la Route de l'Allier et du réseau des maisons de site
  - Etude de faisabilité d'un Observatoire de la rivière Allier
    - 4 Volets à observer :
      - Eaux
      - Sols
      - Faune/flore
      - **Fréquentation/usages**



« Route de l'Allier » et réseau des Maisons de sites  
Etude de préfiguration

GRUPEMENT CABINET ALLIANCES/ FUTOURISM/  
AKE SAONE/ MICHEL SUIRE CONSEILS

Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne



ONE MSC + FUTOURISM

# Etude de la fréquentation et des usages de la rivière Allier



*Les Mayères, Issoire*

2 enquêtes sur le sujet :

- Mise en place du protocole d'enquête sur la fréquentation et la représentation de la **Via Allier**  
→ Groupe de travail (comité restreint) à venir
- Etude des usages illicites sur la rivière : **la baignade**  
→ Groupe de travail
- **Objectif** : Mieux comprendre les usages sur la rivière Allier, afin de mieux appréhender les impacts de ces usages et les enjeux qui y sont liés

# La baignade dans le pôle métropolitain : pourquoi ce sujet ?

- Mise en place de la Via Allier, **véloroute voie verte** de l'Allier prochainement
  - **Affluence des usagers** vers les lieux de baignade en été
- Le **manque de lieux de baignade** naturelle déterminés
  - Des **milieux écologiques** sensibles prisés par les populations pour la baignade
- Des **étés** de plus en plus chauds et longs
  - Se baigner et se rafraichir va devenir une **nécessité** pour la population à la recherche de lieux refuges

# Méthodologie générale

- Approche **réglementaire** et **benchmarking** de la baignade naturelle
- Liste non exhaustive des **zones de baignade** sur la rivière Allier dans le pôle métropolitain et création de typologies
- **Enquêtes** sur quelques sites de baignade dans le pôle métropolitain
- **Rencontre d'acteurs** territoriaux :
  - Services de l'Etat
  - Gestionnaires des sites de baignade enquêtés
  - Gestionnaires d'espaces naturels



*Accès au plan d'eau, Ecopôle du Val d'Allier*

# Ordre du jour

- La baignade naturelle en France : La réglementation
- Quelques lieux inspirants de baignade naturelle
- La baignade dans la rivière Allier
  - Les zones de baignade naturelle dans le pôle métropolitain
  - L'enquête sur la baignade dans la rivière Allier : méthodologie
  - L'enquête sur la baignade dans la rivière Allier : premiers résultats
- Quelques conclusions
- Temps d'échange

# La baignade naturelle en France : la réglementation

# Définition : eau de baignade

Eau de baignade : « toute partie des **eaux de surface** dans laquelle **la commune s'attend à ce qu'un grand nombre** de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente **n'a pas interdit** la baignade de façon **permanente**. » (*Code de la santé publique, Article 1332-2*)

Ne sont pas considérés comme eau de baignade :

- les bassins de natation et de cure ;
- les eaux captives qui sont soumises à un traitement ou sont utilisées à des fins thérapeutiques ;
- les eaux captives artificielles séparées des eaux de surface et des eaux souterraines.

# Définition : eau de baignade

## Catégories de baignade

*CIRCULAIRE n° 86-204 du 19 juin 1986. Surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant*

### Baignades interdites

- Interdictions en raison d'un **danger** objectif (pollution, courant dangereux, proximité de turbines d'un barrage...).
- Nécessité d'un **arrêté préfectoral et/ou municipal**.

### Baignades libres : Autorisées et non aménagées

- Toutes les surfaces d'eau qui ne sont **pas considérées comme aménagées**, et qui ne présentent **pas de danger particulier**.
- La pratique de la baignade se fait **aux risques et périls** des utilisateurs.

### Baignades autorisées et aménagées

- Tout ou partie de plan d'eau, plages ou piscine aménagées en mer et bords de rivière qui fait l'objet par un quelconque **aménagement d'une incitation à la baignade**
- Obligation de **surveillance**

# Définition : eau de baignade

Catégories de baignade : Exemples sur la rivière Allier



## Baignades interdites

- Interdictions en raison d'un **danger** objectif (pollution, courant dangereux, proximité de turbines d'un barrage...).
- Nécessité d'un **arrêté préfectoral et/ou municipal**.

# Définition : eau de baignade

## Catégories de baignade : Exemples sur la rivière Allier



### Baignades libres : Autorisées et non aménagées

- Toutes les surfaces d'eau qui ne sont **pas considérées comme aménagées**, et qui ne présentent **pas de danger particulier**.
- La pratique de la baignade se fait **aux risques et périls** des utilisateurs.

#### Exemples de baignades libres

- Bords de certaines rivières dans le Haut-Allier, où la baignade est autorisée mais non aménagée

# Définition : eau de baignade

Catégories de baignade : Exemples sur la rivière Allier



*Plage des Célestins*



## Baignades autorisées et aménagées

- Tout ou partie de plan d'eau, plages ou piscine aménagées en mer et bords de rivière qui fait l'objet par un quelconque **aménagement** d'une **incitation à la baignade**
- Obligation de **surveillance**

## Exemples d'aménagements :

- Plage de sable fin,
- Plongeoir, toboggan,
- Ligne d'eau...

# La réglementation des eaux de baignade

## Obligation d'établir un profil de baignade

*(Pour les eaux de baignade autorisées)*

Profil de baignade (*directive européenne, 2006*) : consiste à identifier les **sources de pollution** susceptibles d'avoir un impact sur la **qualité des eaux** et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les **mesures de gestion** à mettre en œuvre. Obligatoire pour toutes les eaux de baignade.

Classements de la qualité de l'eau (résultats d'analyses de l'ARS) :

Excellente

Bonne

Suffisante

Insuffisante



Label Pavillon Bleu : valorise les communes et ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

Ce label est posé sur 4 critères, dont la gestion et la qualité de l'eau, qui doit être « **Excellente** » selon les critères de l'ARS.

# La réglementation des eaux de baignade

## Obligation d'établir un profil de baignade

*(Pour les eaux de baignade aménagées)*

Il existe trois types de profils de baignade :

### Type 1 :

**Eaux de qualité au moins  
« suffisante »**

(Qualité : **Suffisante**, **Bonne**,  
**Excellente**)

Le risque de pollution de  
l'eau de baignade n'est pas  
avéré.

### Type 2 :

**Eau de qualité « insuffisante »**

- Risque de contamination avéré
- **Causes de contamination connues.**
- Des indicateurs simples doivent permettre de mieux garantir la sécurité des baigneurs.
- Pas de nécessité de modéliser la dispersion de la pollution

### Type 3 :

**Eau de qualité « insuffisante »**

- Risque de contamination avéré
- **Causes de contamination insuffisamment connues.**
- Des études, avec notamment une modélisation de dispersion de la pollution, doivent permettre de caractériser les rejets et les transferts microbiens.

# La réglementation des eaux de baignade

## Elaboration d'un profil de baignade (cahier des charges ARS)



Elaboration d'un profil de baignade (à refaire tous les 2 à 4 ans), en 3 étapes :

1. Etat des lieux : zone de baignade, zone d'étude et inventaire des sources de pollution
2. Diagnostic : hiérarchisation des sources de pollution et analyse des données
3. Mesures de gestion préventives : mesures à court et long terme, et plan d'actions

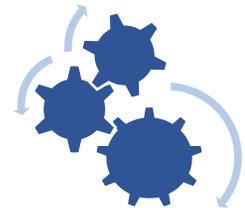


Qui paye ?

La collectivité qui porte le site de baignade

Quel coût ?

Environ 1500 € par site de baignade (min 700€ / max 3500€)



Comment procéder ? La collectivité peut le faire elle-même ou demander à un prestataire

**Si une crise de pollution survient, les collectivités doivent fermer les zones de baignade (la fermeture peut prendre la forme d'un arrêté).**

# La réglementation des eaux de baignade : synthèse

## Définition des Eaux de baignade

« toute partie des **eaux de surface** dans laquelle **la commune s'attend** à ce qu'un **grand nombre** de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente **n'a pas interdit** la baignade de façon **permanente**. »

+

## Catégorie des Eaux de baignade

**Baignade interdite**

**Baignade autorisée et non  
aménagée (libre)**

**Baignade autorisée et  
aménagée**

=

**La baignade libre se pratique aux risques et périls des usagers**

**L'autorisation d'un site de baignade oblige à établir un profil de baignade (qualité de l'eau)**

# Quelques lieux inspirants de baignade naturelle

# Des bases de loisirs en rivière ou sur plan d'eau...

## La Loire : Base de loisirs de l'île Charlemagne (Orléans Métropole)

Plan d'eau et base de loisirs sur l'île Charlemagne



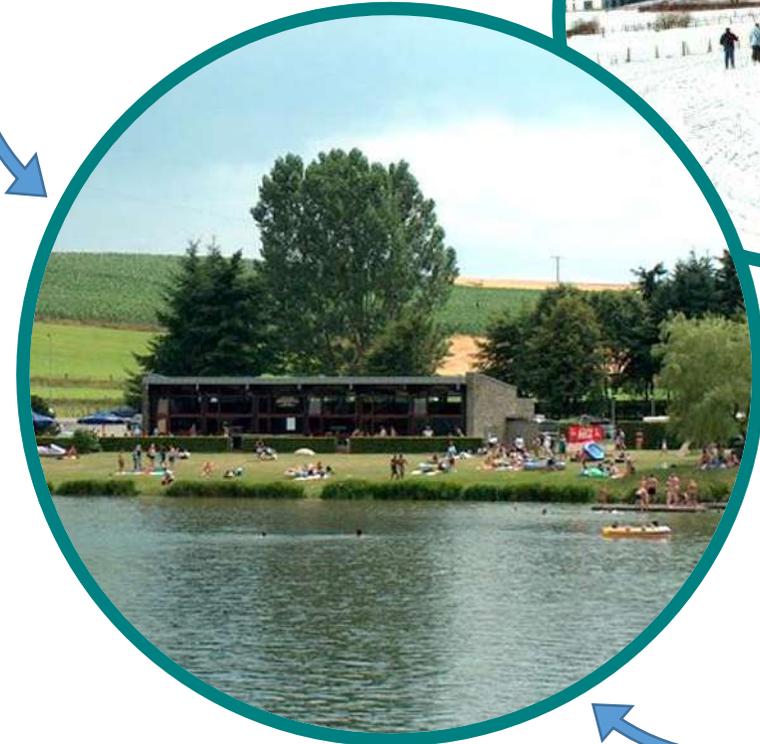
2 plages, baignade autorisée et surveillée de mai à septembre



Nombreux aménagements pour sports, jeux pour enfants et base plusieurs clubs de sports nautiques

## Centre de loisirs de Weiswampach (Luxembourg)

2 lacs artificiels : l'un pour la pêche, et l'autre pour les autres activités nautiques et la baignade (surveillée)



Activités d'été (planche à voile, pédalos...) et activités d'hiver (ski de fond, luge)



# Des plages éphémères le long de la rivière...

La Loire : Plage d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (Maine-et-Loire, 30 km aval d'Angers)

Baignade surveillée en juillet et août  
(de 14h30 à 19h30 sauf le lundi)

Bassin éphémère creusé chaque été  
sur la plage rive sud de la Loire



Quelques aménagements (espace de lecture,  
jeux pour enfants, parasols, aire de pique-  
nique et douches), et animations sportives

# Des lieux de baignade et de sensibilisation à l'écologie...

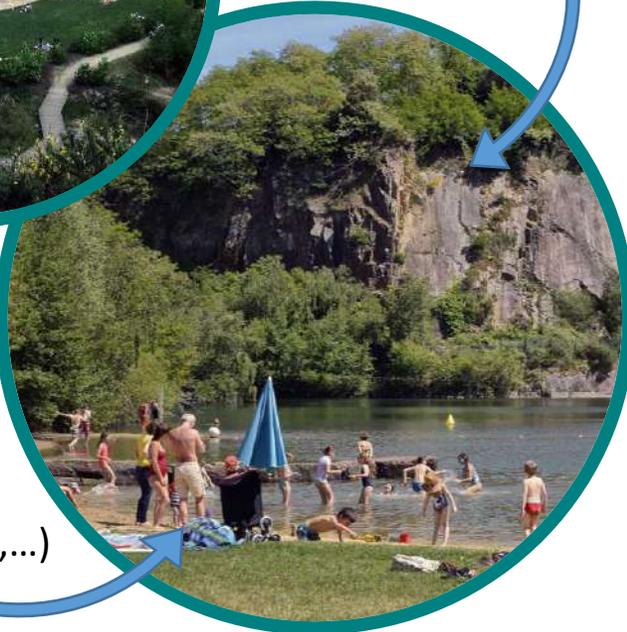
## La Loire : La Roche Ballue (Nantes Métropole)

Projet à vocation sociale, éducative et environnementale

Zone de baignade surveillée et payante, avec une zone réservée aux sauts et plongeurs

Nombreuses activités sportives (escalade, plongée, ...)

Quelques aménagements (jeux pour enfant, barbecues collectifs,...) et programme d'animation



## Le Rhône : Grand Parc de Miribel-Jonage (Lyon Métropole)

Zone de protection de la faune et de la flore (Natura2000, ZNIEFF) et de sensibilisation

Base de loisirs regroupant activités sportives, de pleine nature et nautiques

4 plages avec plus ou moins d'aménagements (seule plage ou avec jeux, transats, aquaparc...)

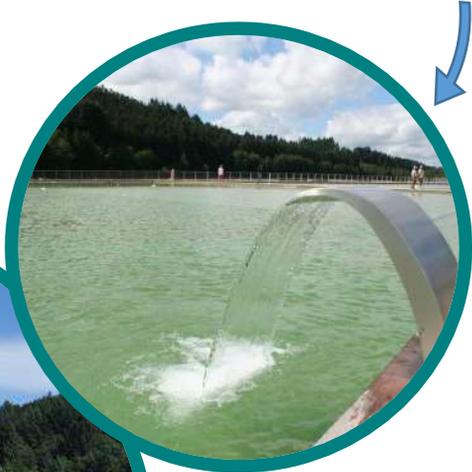


# Des lieux de baignade en bassin biologique...

## La baignade écologique du Lac des Sapins (Rhône, entre Lyon et Roanne)

Plus grande baignade écologique d'Europe

Aménagements (plage en herbe,  
pontons, aires de jeux, ...)



Baignade surveillée,  
payante et aux règles  
stricts (short de bain  
interdit, ...)

## Bassin biologique de baignade de Roquebillière (Alpes-Maritimes, Mercantour)

Baignade surveillée, payante

Aménagements (plage  
en gazon, jeux enfants,  
parcours sportif)



Autre : village vacances,  
camping, hôtels, restaurants

Réservation en ligne

# La baignade naturelle dans la rivière Allier

# Se baigner dans la rivière Allier : que dit la réglementation

## ➤ Dans le Puy-de-Dôme :

**Baignade interdite** par arrêté préfectoral de 1975, pour des raisons de qualité de l'eau.

## ➤ Dans l'Allier et la Haute-Loire :

**Baignade libre** sur quelques lieux de baignade dans la Haute-Loire

**Baignade autorisée** sur sept sites dans le Haut-Allier, à la Bageasse, à Vichy

→ Il est possible de mettre en place des lieux de baignade aménagés et surveillés, y compris dans le Puy-de-Dôme, sous réserve de :

- Réaliser au préalable un profil de baignade (cf. Réglementation)
- Avoir une eau de qualité au moins « suffisante »
- Pouvoir garantir la sécurité des usagers (surveillance, poste de secours, ...)

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE**

Préfecture du Puy-de-Dôme  
2, rue St-Jacques - 63003 CLERMONT FERRAND CEDEX

3ème Section

LE PREFET de la REGION D'AUVERGNE  
PREFET du PUY-de-DÔME  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le titre I du Livre 1er du Code de la Santé Publique,  
VU les résultats des analyses du laboratoire d'hydrologie,  
VU l'arrêté du 13 JUIN 1969 de Monsieur le Ministre de la Santé fixant les règles de sécurité et d'hygiène applicables aux piscines et baignades et notamment ses annexes 3 et 4,  
CONSIDERANT que les résultats des analyses des derniers prélèvements d'eau effectués dans la rivière d'ALLIER démontrent que les critères bactériologiques exigibles ne sont plus présentés par ce cours d'eau,  
SUR proposition du Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale,

A R R E T E

ARTICLE 1er. Les baignades sont interdites jusqu'à nouvel ordre dans la rivière d'ALLIER sur la totalité de son cours dans le département du PUY-de-DÔME, à compter de la publication de cet arrêté. La mesure pourra être rapportée lorsque les résultats des analyses régulièrement effectuées deviendront bactériologiquement satisfaisants.

ARTICLE 2.- Le Secrétaire Général du PUY-de-DÔME, MM. les Sous-Préfets de RIOM, THIERS, ISSOIRE, le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, ainsi que MM. les Maires intéressés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

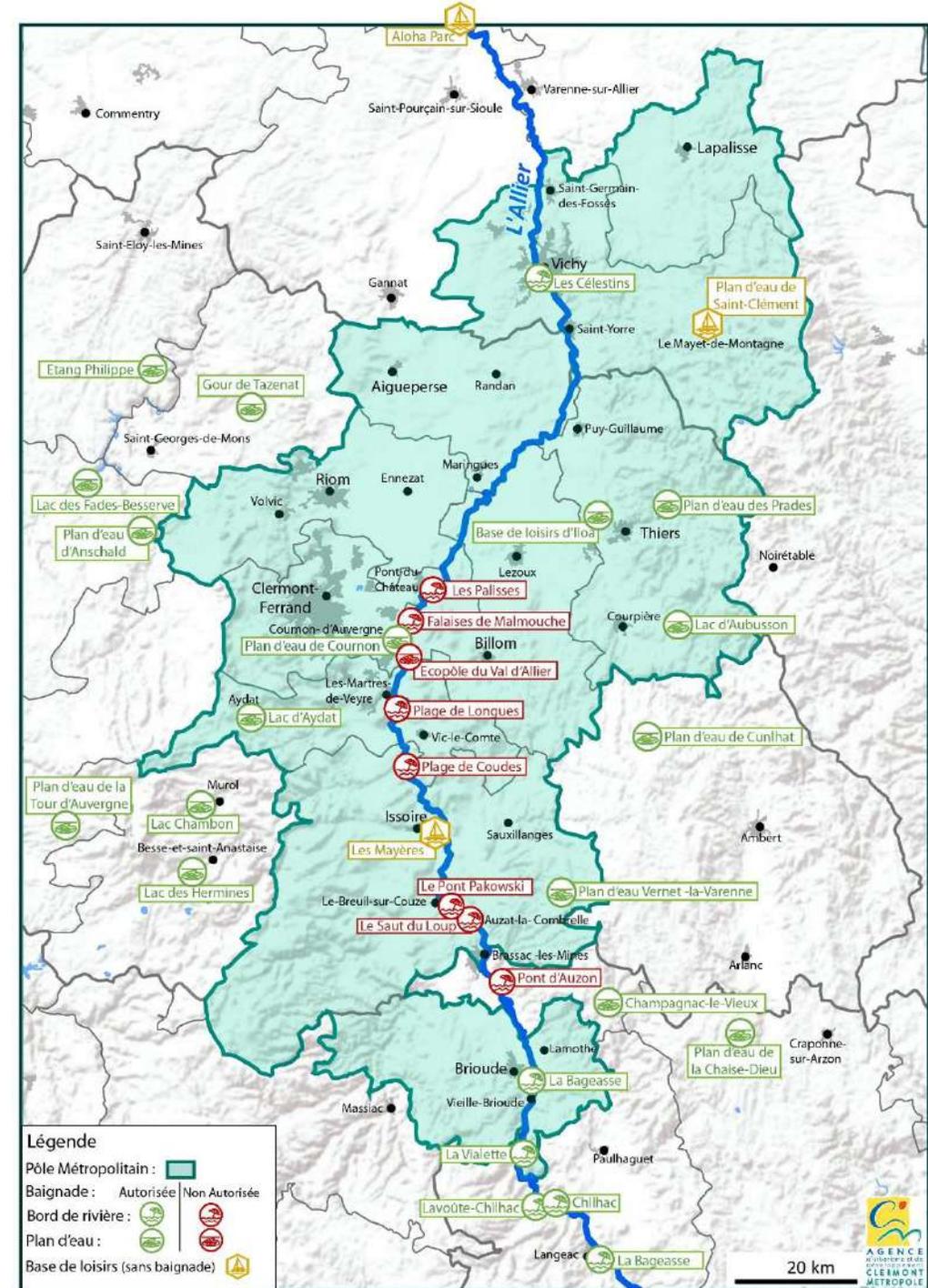
Fait à CLERMONT-FERRAND, le 3 Juin 1975

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation:  
Le Secrétaire Général,

Jacques POYER

# Se baigner dans la rivière Allier

Les zones de baignade naturelle dans le pôle métropolitain  
*Carte globale, non exhaustive*



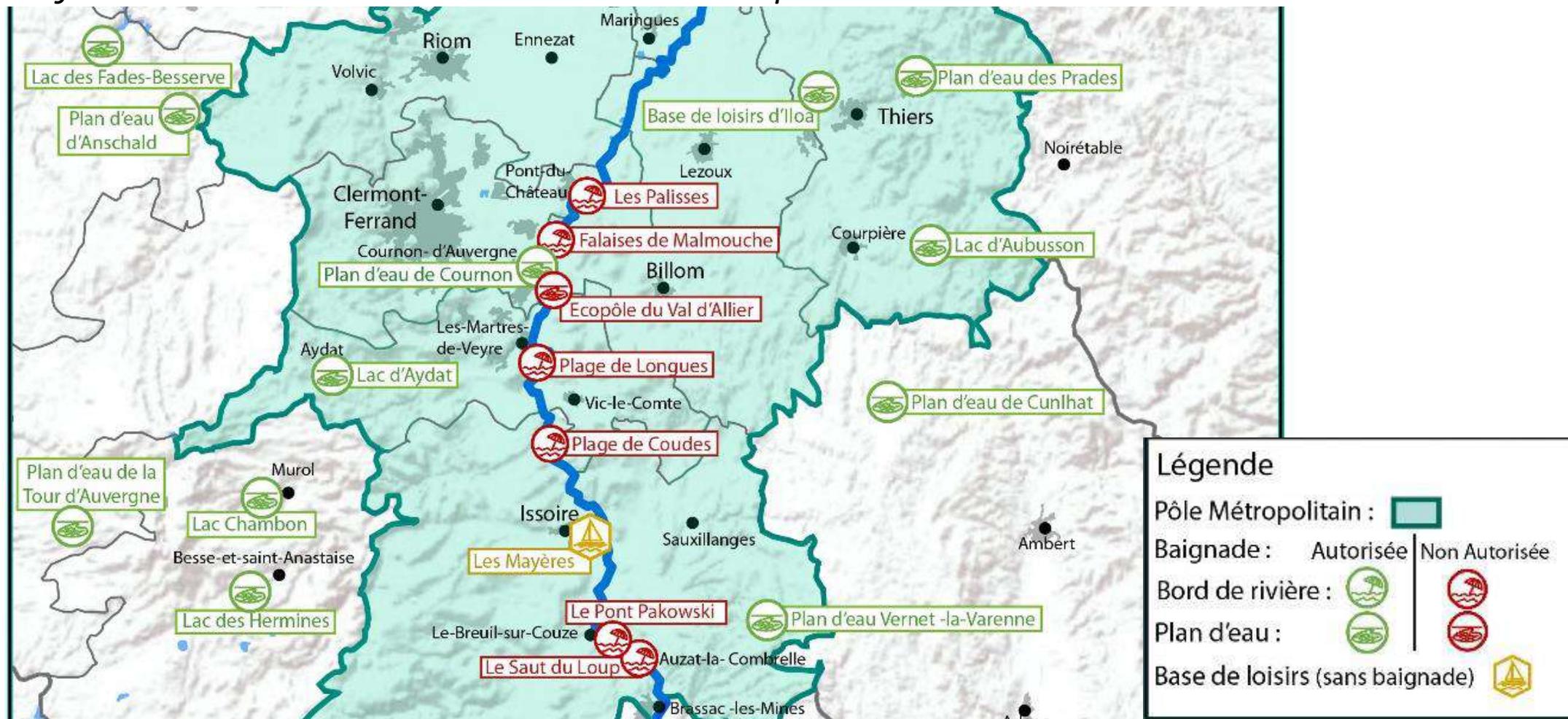
# Se baigner dans la rivière Allier

Les zones de baignade naturelle dans le pôle métropolitain  
*Carte : focus sur le Nord du Pôle Métropolitain*



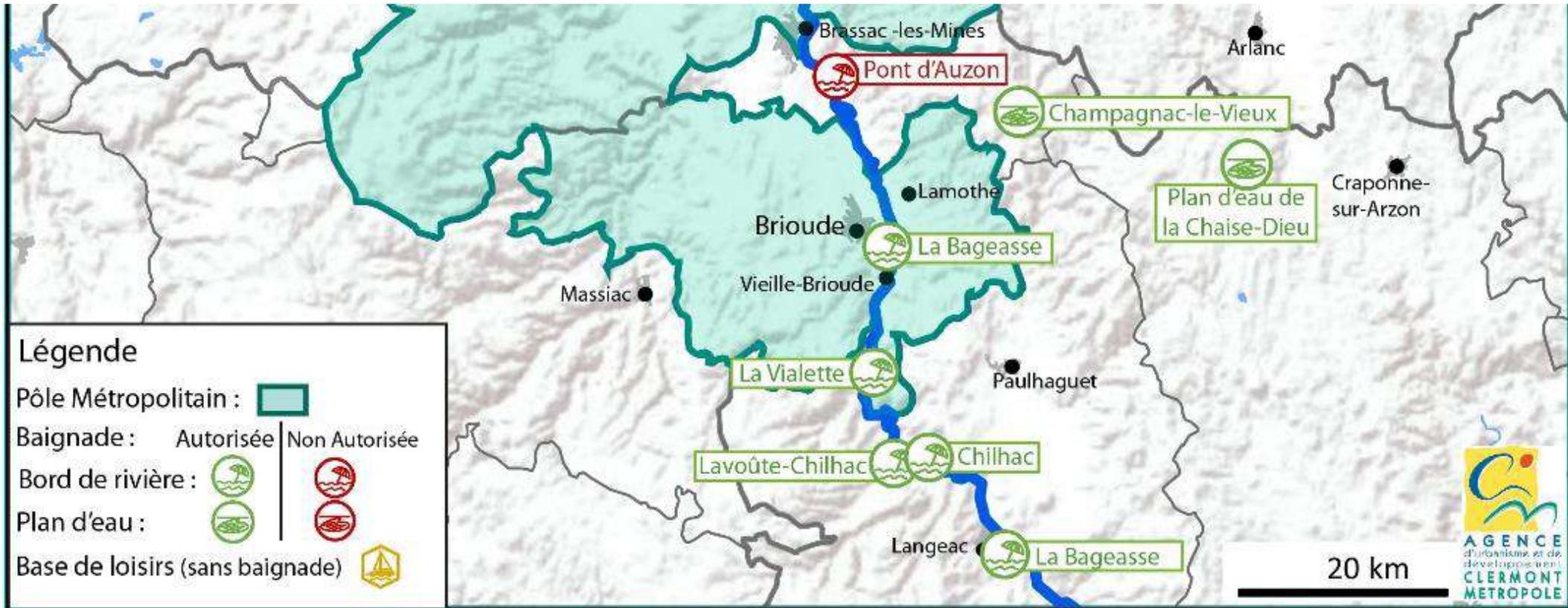
# Se baigner dans la rivière Allier

Les zones de baignade naturelle dans le pôle métropolitain  
*Carte : focus sur le Centre du Pôle Métropolitain*



# Se baigner dans la rivière Allier

Les zones de baignade naturelle dans le pôle métropolitain  
*Carte : focus sur le Sud du Pôle Métropolitain*



# Se baigner dans la rivière Allier

## La qualité des eaux de baignade dans le pôle métropolitain

Allier :

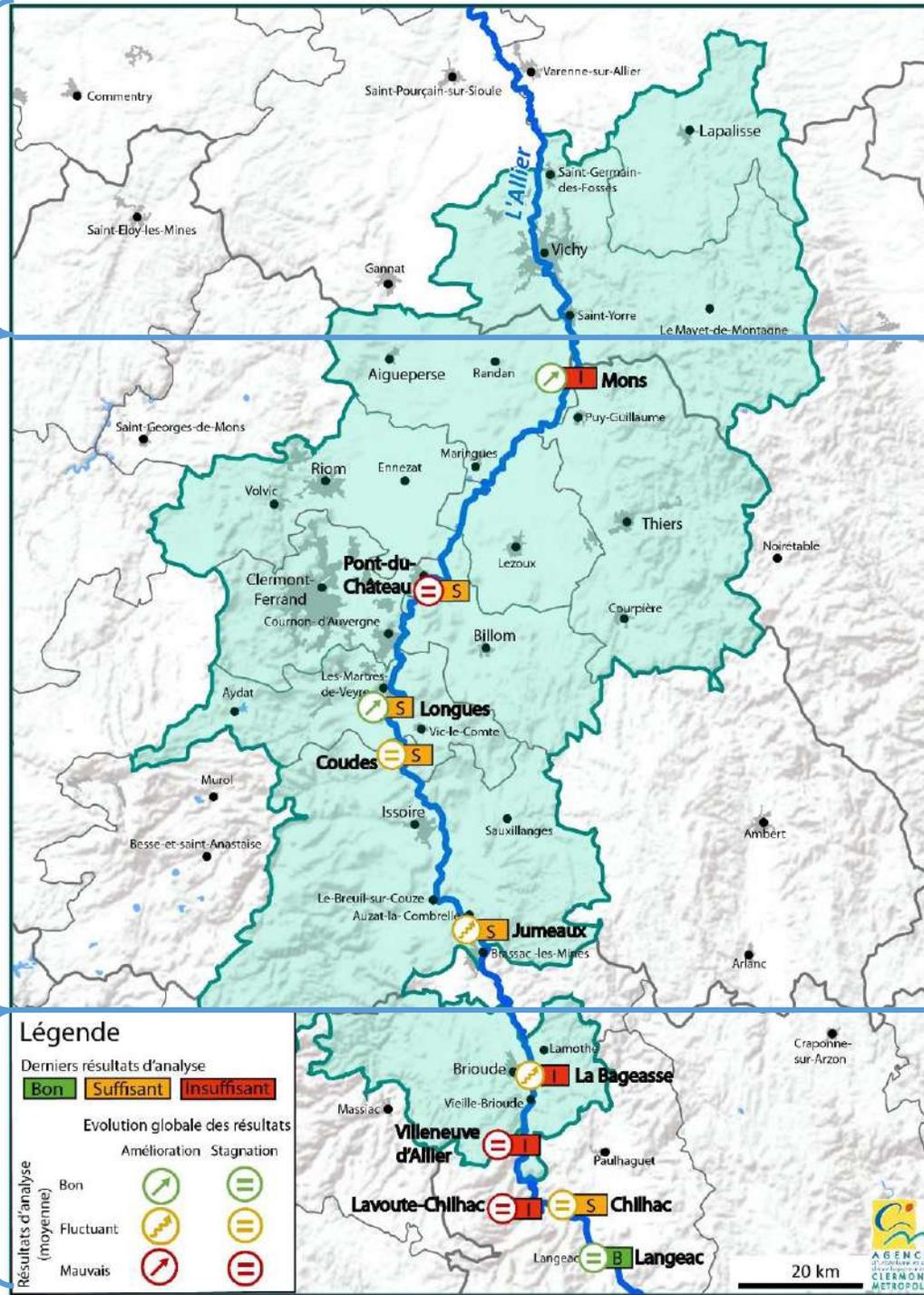
- aucune donnée

Puy-de-Dôme :

- Dernières données datant de **2009**
- Moyenne et évolution élaborées sur des résultats entre **1996 et 2009**

Haute-Loire :

- Dernières données datant de **2019**
- Moyenne et évolution élaborées sur des résultats entre **2016 et 2019**



# Se baigner dans la rivière Allier : enquête terrain

## La méthode

Inventaire non exhaustif des **zones de baignade** en rivière Allier (rivière et gravière) sur le pôle métropolitain

**Typologie** de ces sites de baignade sur plusieurs critères :

- Baignade autorisée ou non
- Baignade en rivière ou en gravière/plan d'eau
- Proximité avec le milieu urbain
- Aménagements sur place et activités proposées à proximité...

Choix de **4 sites « types »** représentatifs de la variété des situations

**Enquêtes** sur ces 4 sites durant la période estivale (1 demi-journée par site) :

- Observations (sur le site, les usages stationnaires, les flux)
- Questionnaire aux usagers et personnes présentes
- Photo reportage : quelques images illustratives du site et de ses usages

**Synthèse**

# Se baigner dans la rivière Allier : les sites

Nom	Commune	Type	Baignade autorisée ?	Proximité urbaine
Plage des Célestins	Vichy	Bord de rivière	Oui	En ville
Plage des Palisses	Pont-du-Château	Bord de rivière	Non	En ville
Falaises de Malmouche	Cournon d'auvergne / Mur-sur-Allier	Bord de rivière	Non	Eloigné
Plan d'eau de Cournon	Cournon d'Auvergne	Plan d'eau	Oui	Assez proche
Ecopole du Val d'Allier	Pérignat-sur-Allier	Plan d'eau	Non	Assez éloigné
Plage de Longues	Vic-le-Comte	Bord de rivière	Non	Proche
Pont des Goules	Vic-le-Comte	Bord de rivière	Non	En ville
Plage de Coudes	Coudes	Bord de rivière	Non	Assez proche
Pont Pakowski	Nonette-Orsonnette	Bord de rivière	Non	Assez éloigné
Le Saut du Loup	Auzat-la-Combelle	Bord de rivière	Non	Assez proche
Plage sous le pont	Auzon	Bord de rivière	Non	Assez proche
Plage de la Bageasse	Brioude	Bord de rivière	Oui	Assez éloigné

# Les sites enquêtés

## 2. Plage des Célestins, Vichy

- **Plage** en bord de rivière
- Baignade **autorisée**
- Aménagements et activités sur le site
- **Proche** des zones urbaines

Enquête : 9 questionnaires

Le mardi 11 Août, de 13h30 à 16h30

## 4. Plage de la Bageasse, Brioude

- **Plage** en bord de rivière
- Baignade **autorisée**
- Aménagements et activités sur le site
- **Assez éloigné** des zones urbaines

Enquête : 7 questionnaires

Le mardi 18 Août, de 13h30 à 16h30

## 3. Ecopôle du Val d'Allier

- **Plan d'eau** en bord de rivière
- Baignade **interdite**
- **Eloigné** des zones urbaines

Enquête : 1 questionnaire

Le lundi 17 Août, de 13h30 à 16h30

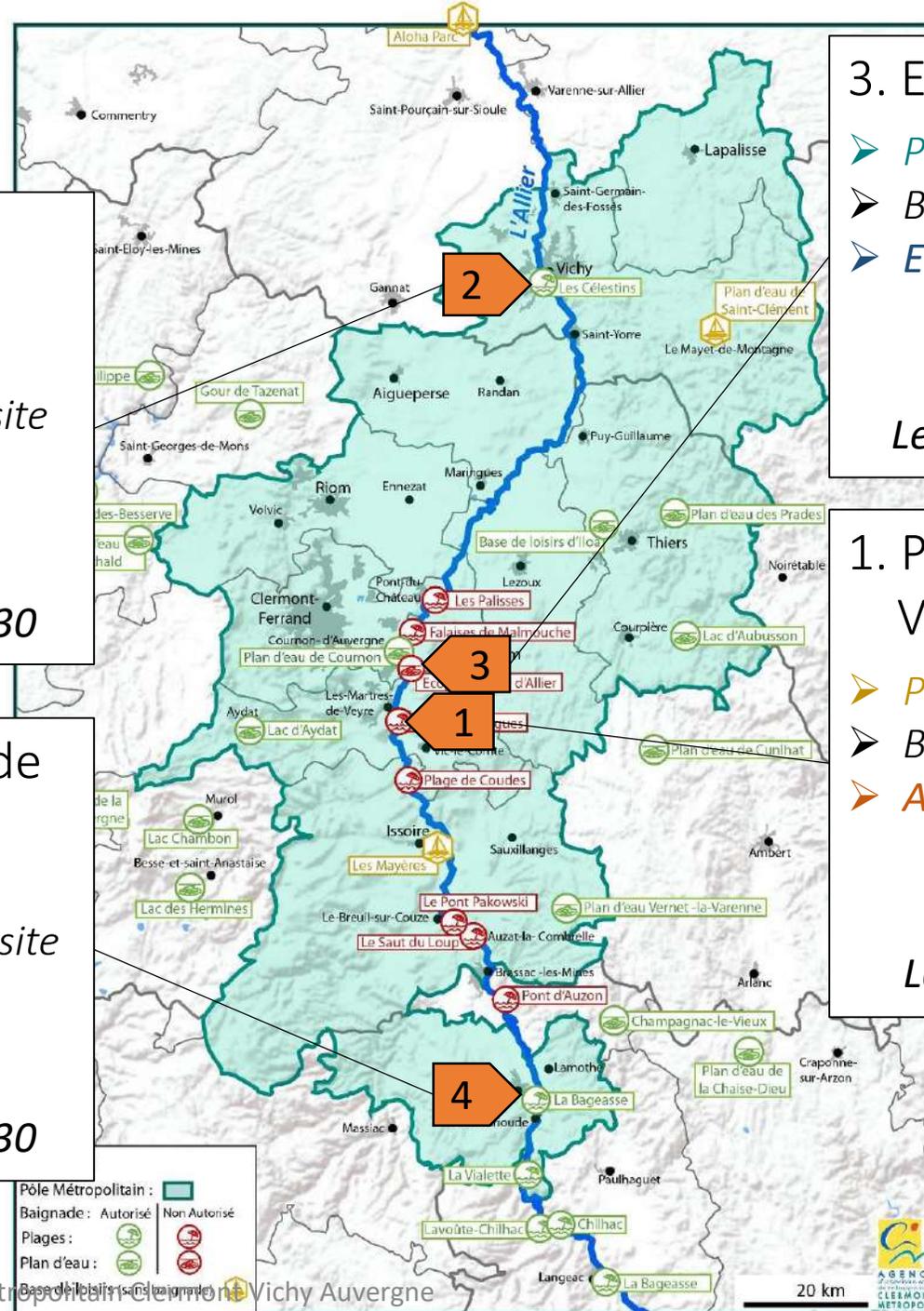
## 1. Plage de Longues, Vic-le-Comte

- **Plage** en bord de rivière
- Baignade **interdite**
- **Assez proche** des zones urbaines

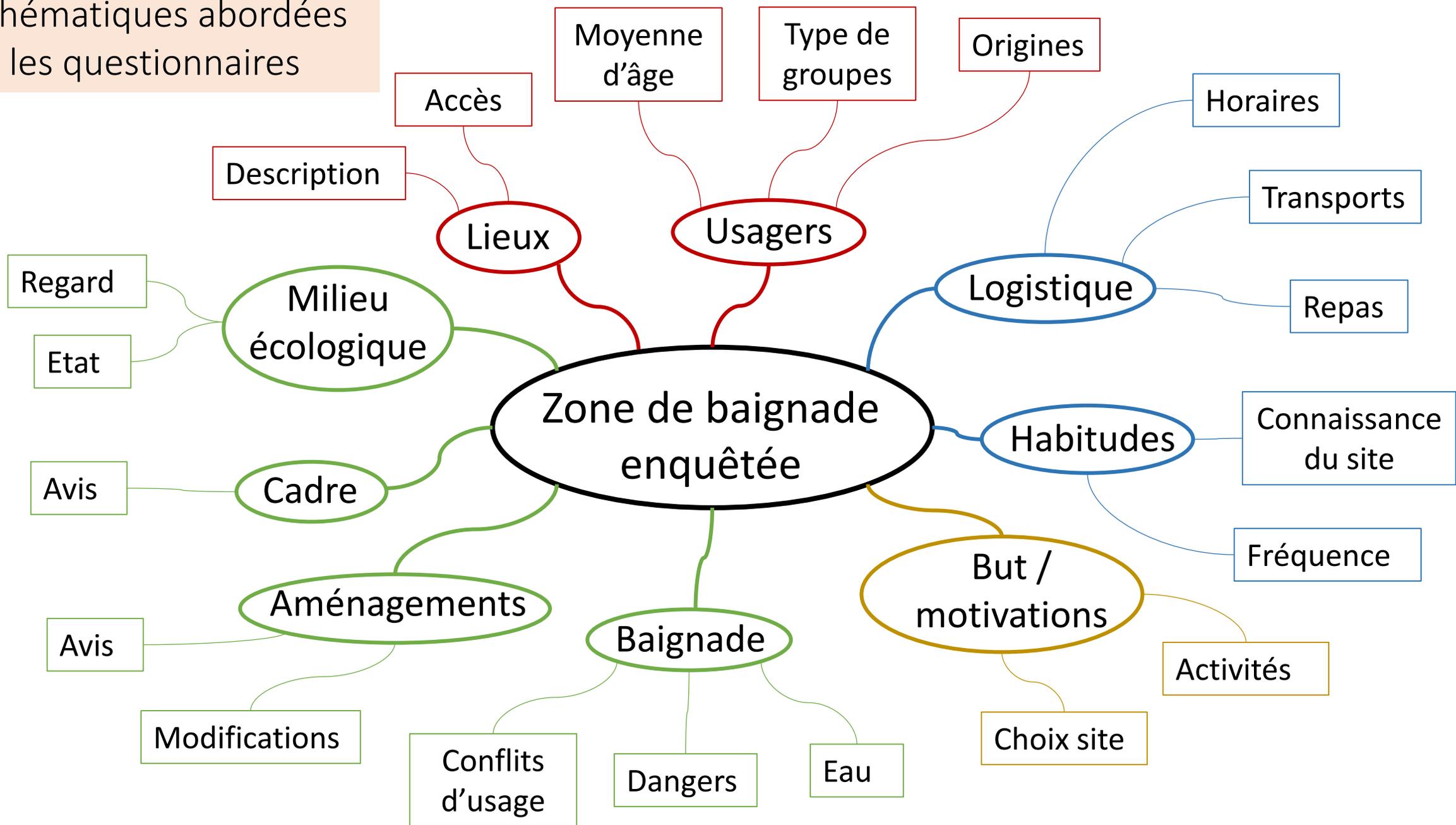
Enquête : 9 questionnaires

Le jeudi 6 Août, de 13h30 à 16h30

Météo :  
Soleil et chaleur, peu de vent  
Favorable à la baignade



Les thématiques abordées dans les questionnaires



# Les premiers résultats

# La Plage de Longues, Vic-le-Comte

- Plage de sable et de galets, avec quelques arbres
- Baignade non autorisée, mais effective
- Très peu d'aménagements (poubelles)
- Activité de canoë sur le site

Une **plage familiale** rassemblant groupes de jeunes, communautés diverses et familles avec enfants et animaux



Un **espace de baignade** à profondeur progressive, permettant à tous les âges de se baigner mais dissimulant les **dangers** potentiels du courant



Un espace naturel et « sauvage » au cadre apprécié, et **sans nécessité ressentie d'aménagements** pour la baignade

Un **espace de liberté** et de détente, mais pouvant nourrir des **conflits d'usages**

Une plage connue par relations ou bouche-à-oreille, mais avec une **fréquentation croissante**

Un endroit **facile d'accès** en voiture, vélo ou train, devenant un lieu **d'activités variées**, et un lieu de rencontres



# La Plage des Célestins, Vichy

- Plage de sable, à proximité de parcs
- Baignade autorisée et surveillée
- Beaucoup d'aménagements : pontons, douches, jeux d'eau pour enfants, pataugeoire, snack-bar, ...
- Activités sur le site et non loin (waterbike, canoë / kayak, ...)

Une **plage partagée** regroupant groupes d'amis, jeunes, couples, familles et personnes seules



Un couloir de nage surveillé avec **différentes profondeurs**, permettant à tous les âges de se baigner



Un espace très restreint de liberté mais permettant le développement de nombreuses activités **sans conflits d'usage**



Une **plage connue et repérée** sur internet et les guides touristiques, devenant un point incontournable de **tourisme**



Un endroit **facile d'accès** à pied ou en vélo, non loin des services et commerces de la ville



Un **espace urbain très aménagé**, au cadre apprécié grâce aux parcs de la ville, mais **manquant d'ombre** sur la plage



# La Plage de la Bageasse, Brioude

- Plage enherbée, à proximité d'un camping
- Baignade autorisée et surveillée
- Aménagements : tables de pique-nique, bancs, poubelles, toilettes
- Activités sur le site et non loin (canoë / kayak, paddle)

Un **espace périurbain aménagé avec parcimonie**, offrant un cadre assez « naturel » aux locaux et touristes, tout en restant un lieu fonctionnel aux services nombreux

Un espace restreint de liberté, mais permettant le développement de quelques activités **sans conflits d'usage**

Une plage **de plus en plus connue et repérée** sur internet, permettant aux touristes de passage de venir sur les lieux se rafraichir

Une **plage conviviale** regroupant des familles de toutes générations, des groupes d'amis, et des couples

Un couloir de nage surveillé avec **différentes profondeurs**, permettant à tous les âges de se baigner

Un endroit **facile d'accès** en voiture, mais encore mal indiqué



# Les mots-clés liés aux lieux de baignade et à l'Allier

## La plage de la Bageasse

beau paisible  
verdure **Agréable** reposant  
**naturel** calme  
rivière sauvage inspirant attrayant  
à améliorer

## La plage des Célestins

rafraichissant reposant  
**Agréable** Détente coloré  
beau naturel familial convivial  
adapté à la baignade Vivant sympathique  
sécurisé confiné approprié à la ville  
accessible bien situé bien aménagé

## La plage de Longues

ressourçant paisible  
**Agréable** sérénité relaxant  
Bien plaisir **calme**  
beauté nature Familial amusant  
à préserver ensoleillé ouvert  
Petit proche spacieux

## La rivière Allier

dépaysant ressourçant  
charme beau tranquillité  
Nature sauvage balades baignade  
patrimoine **souvenirs** convivial  
historique campagne **vacances**  
française Enfance familial  
Très fort potentiel

### Familles

- « Nature »
- « Relaxation »
- « Attrayant »
- « Convivialité »
- « Aménagements »
- « Patrimoine »

# Premières conclusions et pistes de réflexions

# Typologie et besoins des baigneurs dans la rivière Allier

Usagers	<b>Famille avec enfants et/ou animaux</b>	<b>Groupe d'amis, jeunes</b>	<b>Personnes seules, et couples</b>
Pratiques	<b>Baignade, jeux et sports (ballons...), pique-nique/barbecue</b>	<b>Baignade, bronzage, sauts, barbecue/soirée</b>	<b>Baignade, bronzage, repos (lecture...)</b>
Attentes et besoins	Baignade sécurisée pour tous les âges, accès pratique, confort et logistique assez poussés	Accès facile, s'essayer à des sensations fortes (sauts), forte liberté (peu de règles)	Endroit calme et confortable, un peu de confort
Aménagements nécessaires à tous	Toilettes, poubelles, zones de baignade surveillées avec différentes profondeurs (progressif), snack/guinguette ou aire de pique-nique		
Aménagements spécifiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ombre sur la plage</li><li>• Parking non loin avec terrain plat (poussettes)</li><li>• Jeux divers pour tous les âges</li><li>• Activités nautiques non loin</li><li>• Barbecues partagés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès par les transports en commun ou en vélo</li><li>• Ponton/rocher/arbre d'où sauter (avec suffisamment de profondeur d'eau)</li><li>• Endroit un peu à l'écart (bruit)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ombre sur la plage, parasols</li><li>• Parking non loin et accès par les transports en commun ou en vélo</li><li>• Bancs, transats ou autre</li><li>• Activités nautiques non loin</li></ul>

# Baignade et appropriation de la rivière Allier par les habitants



Les différents lieux de baignade enquêtés :

- Le milieu écologique et la nature sont **peu évoqués** dans les propos
- Principalement des **lieux de détente et de convivialité**

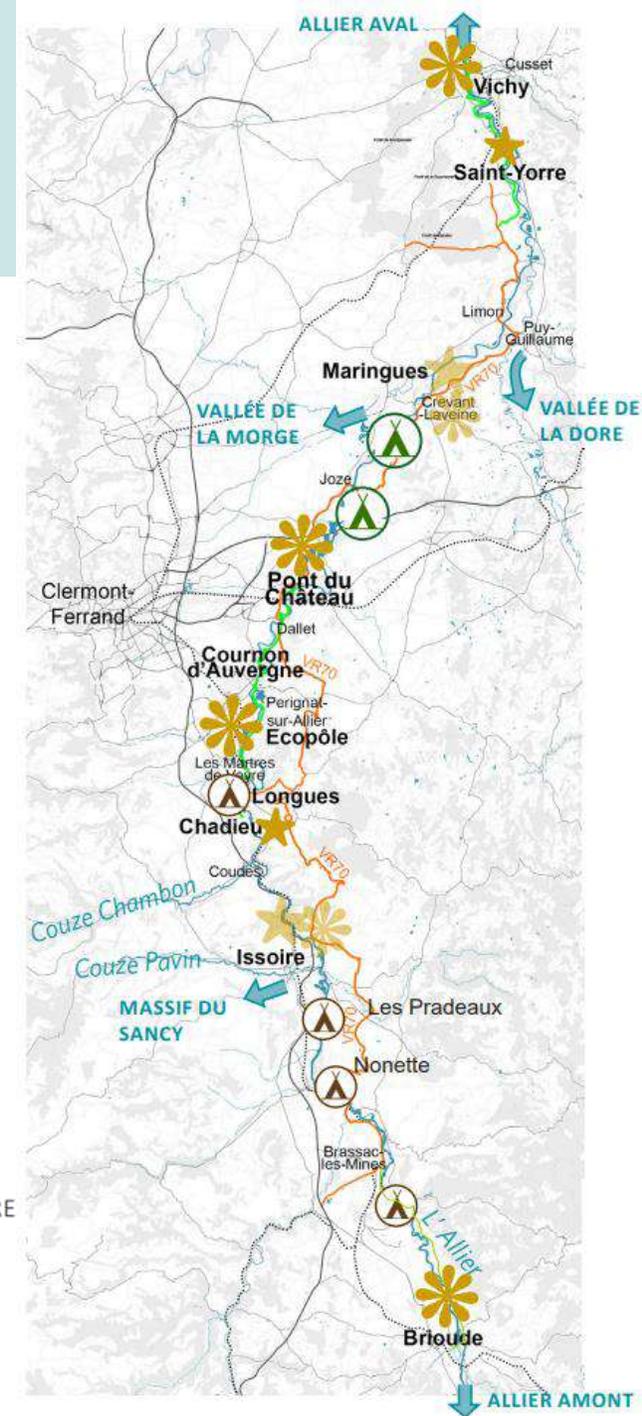
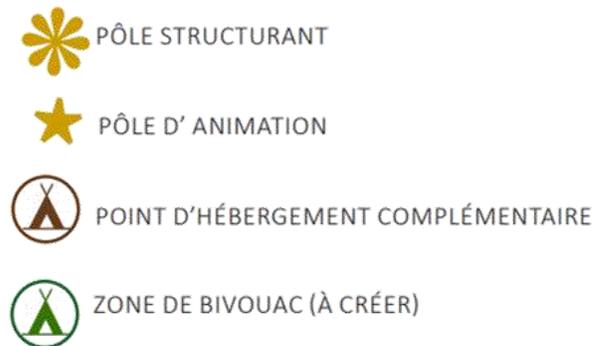


L' Allier :

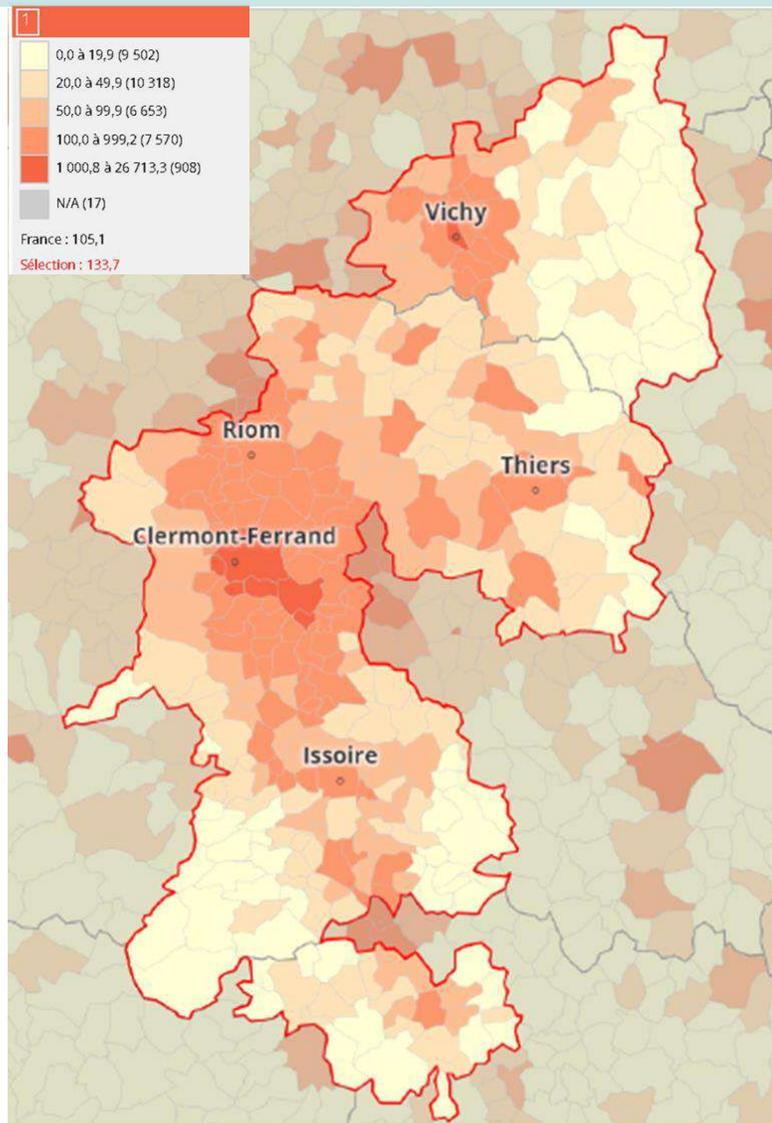
- Une **approche plus par la « convivialité »** et les sentiments affectifs que par intérêt pour la nature
- Apparition de la **thématique « Patrimoine »**

→ Appropriation de ces lieux par une entrée « familiale » ou « conviviale », davantage que par l'attachement au milieu écologique

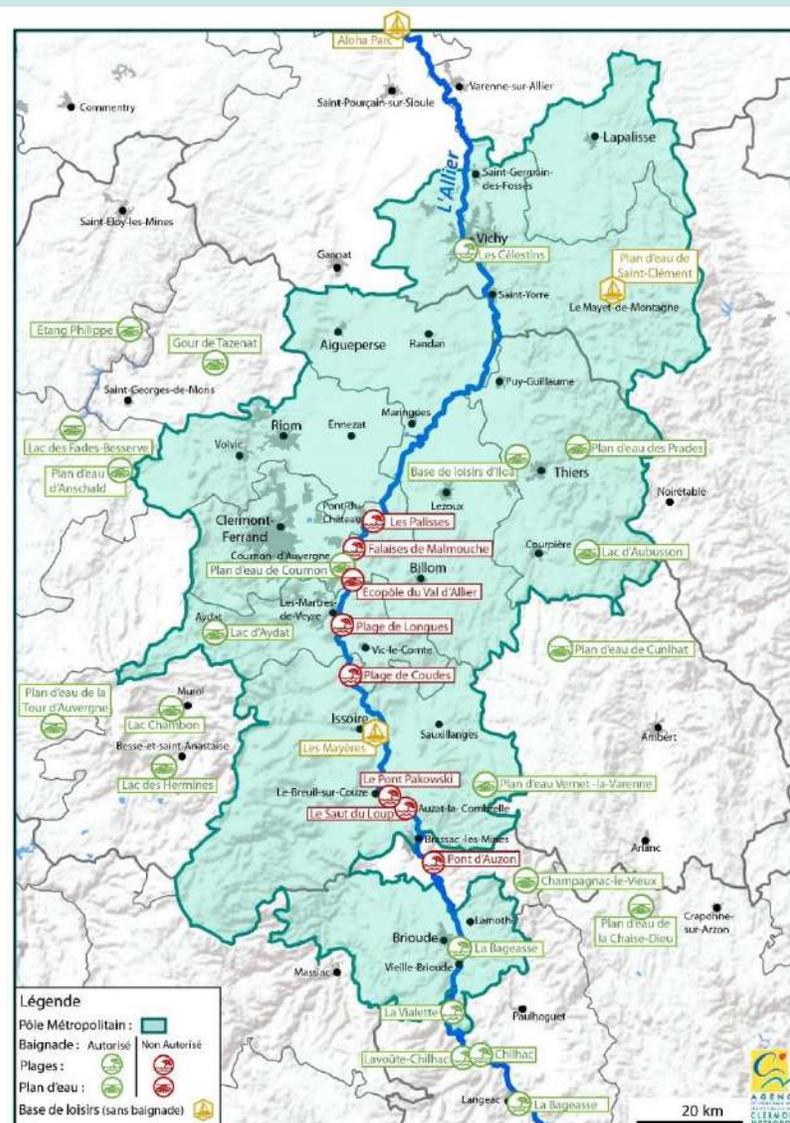
→ Le rôle des maisons de site ?



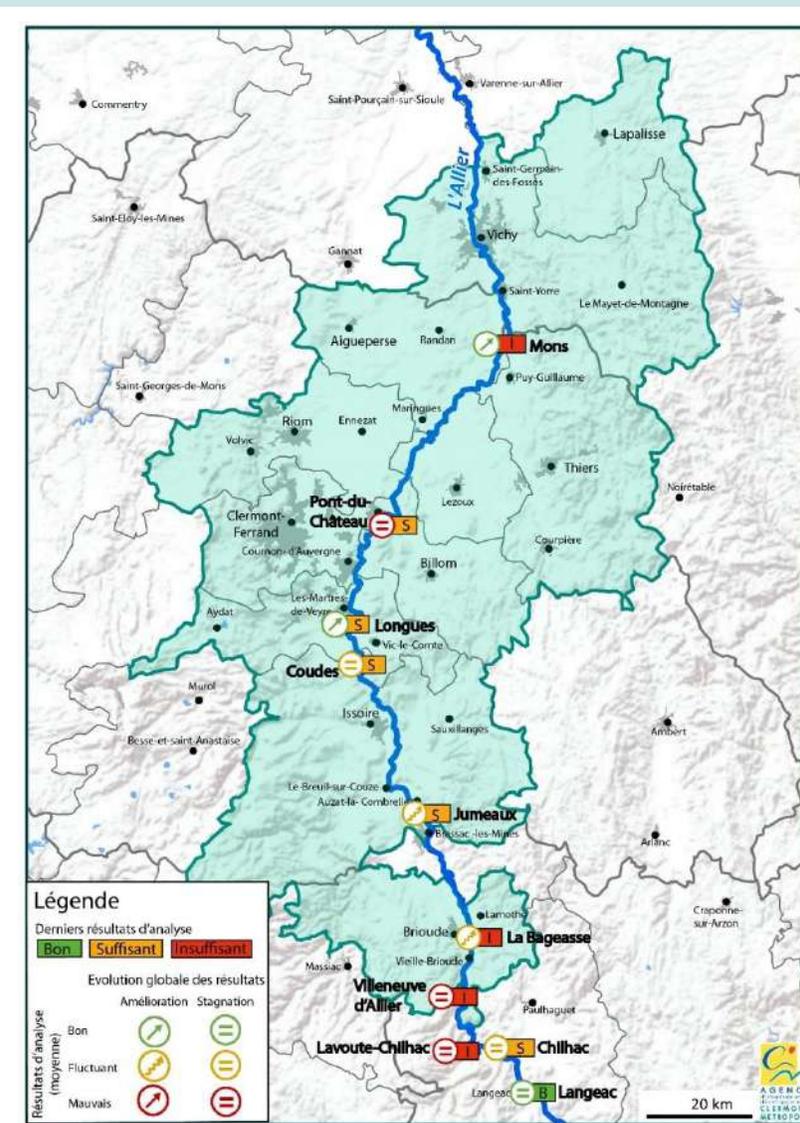
# Des lieux de baignade dans le pôle métropolitain ?



Carte 1 : Densité de population par commune



Carte 2 : Lieux de baignade



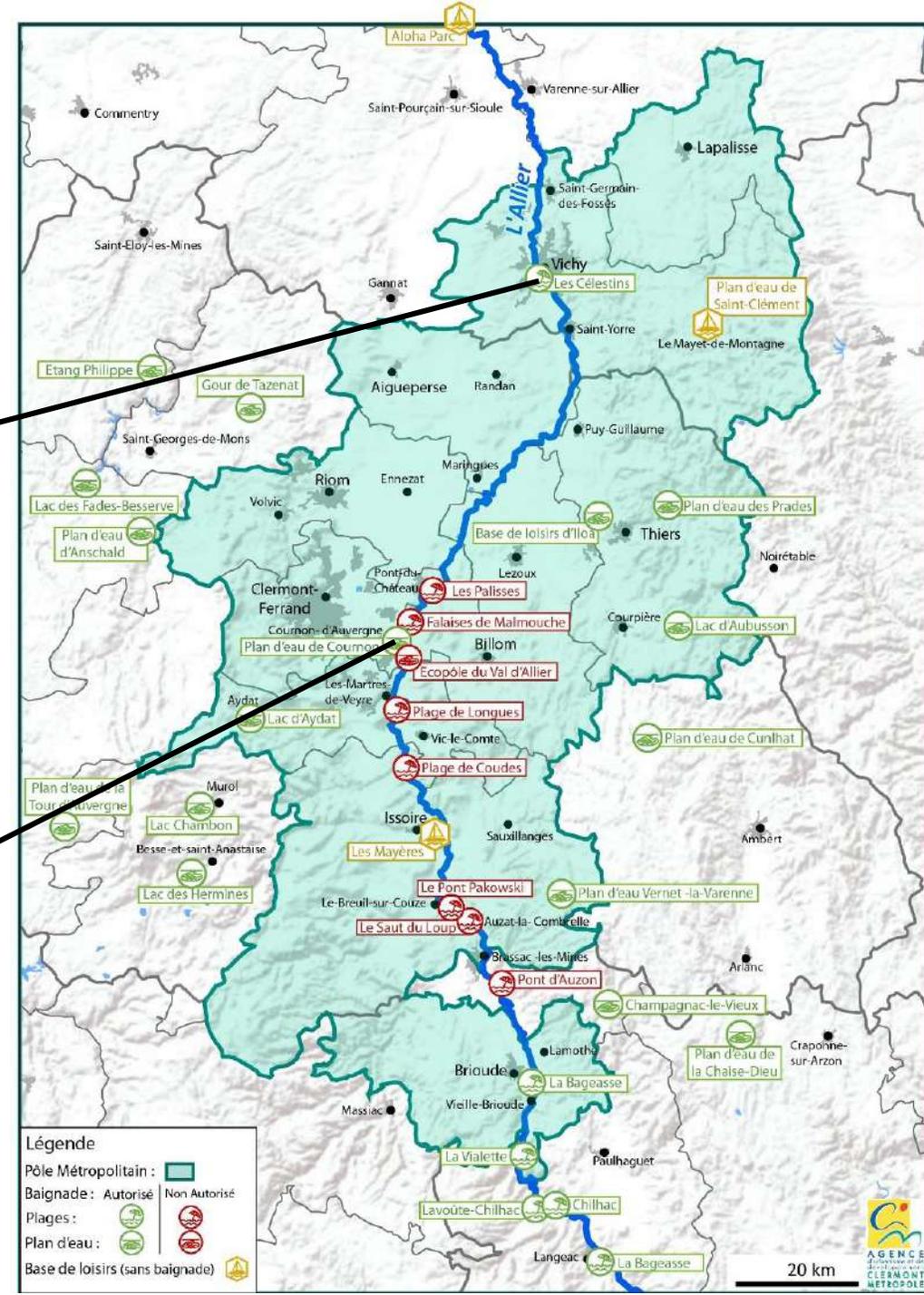
Carte 3 : Qualité de l'eau (2009 et 2019)

# Des lieux de baignade dans le pôle métropolitain ?

Des lieux de baignade autorisée à proximité de la Via Allier...

La plage des Célestins,  
Vichy

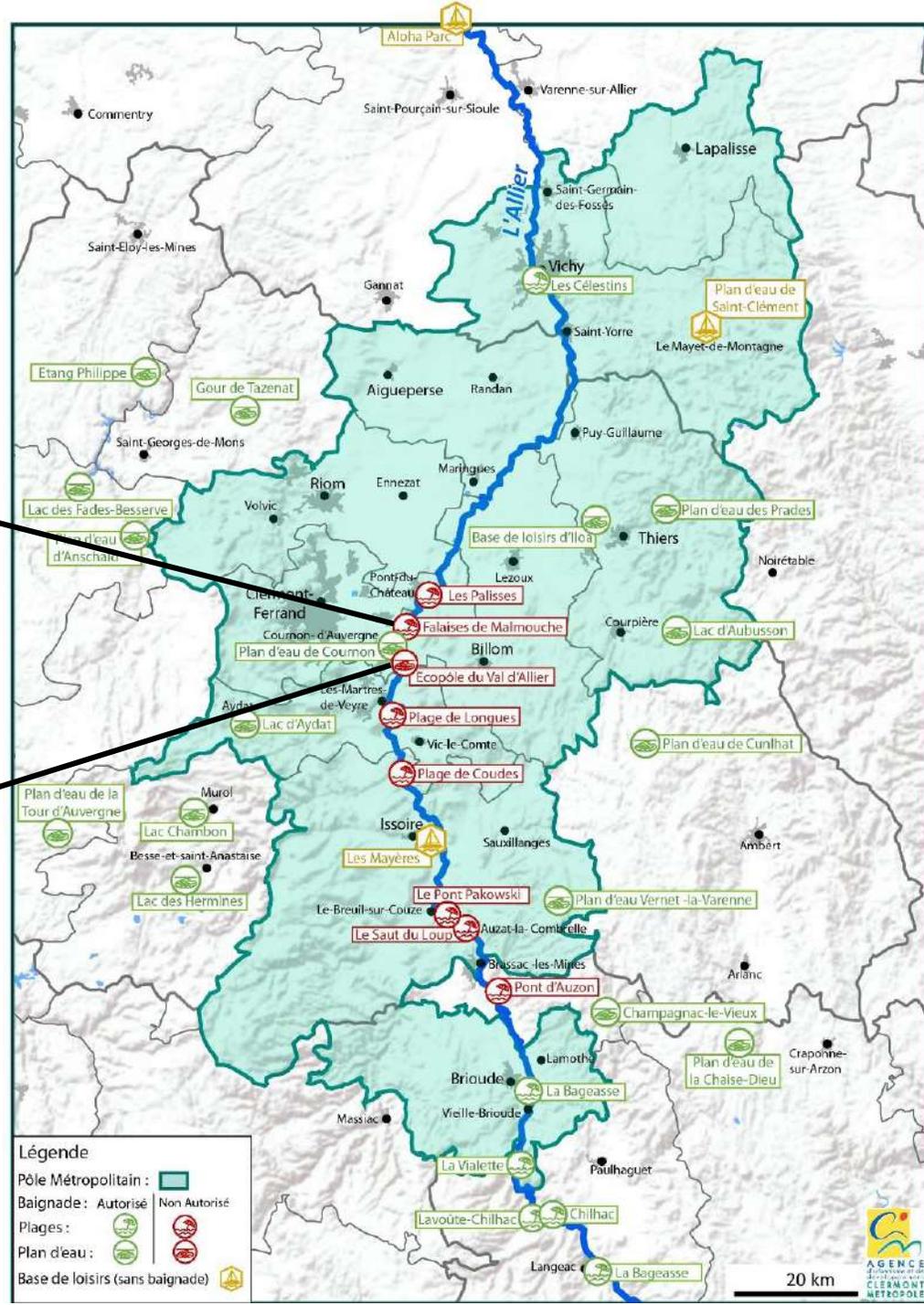
Le plan d'eau de  
Cournon d'Auvergne



... mais aussi des lieux à forte valeur environnementale...

Les falaises de Malmouche,  
Mur-sur-Allier

L'écopôle du Val d'Allier,  
Pérignat-sur-Allier



... et des lieux où la baignade reste interdite...  
pour le moment ?

La plage de Longues,  
Vic-le-Comte

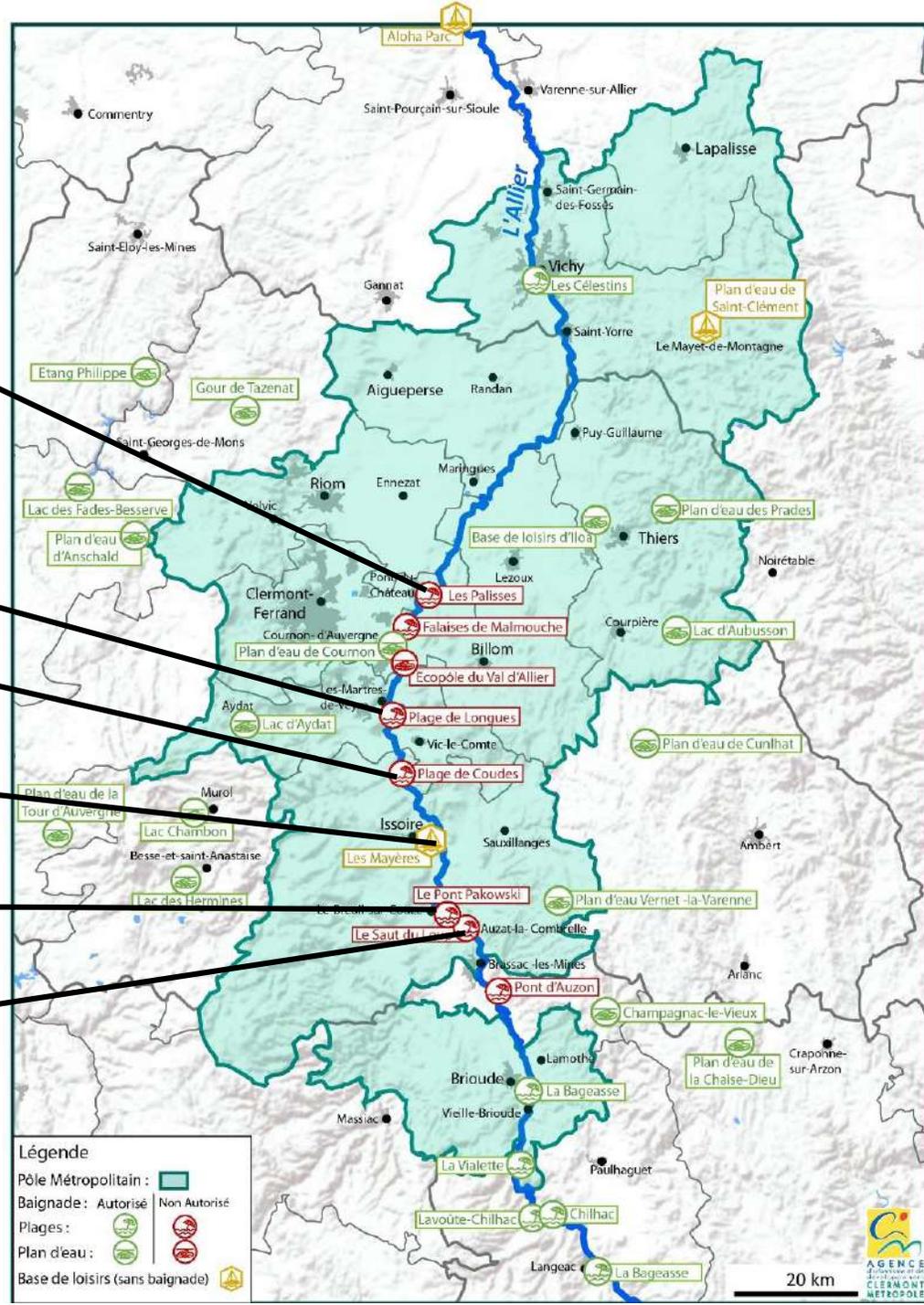
La plage des Palisses,  
Pont-du-Château

Les Mayères,  
Issoire

La plage  
de Coudes

Le Pont Pakowski,  
Nonette-Orsonnette

Le Saut du Loup,  
Auzat-la-Combelle



# Des lieux de baignade dans le pôle métropolitain ?

## Propositions / Pistes de réflexion

1

Valorisation, communication et diffusion des informations sur la baignade

- Court terme : Rédaction d'une note et d'un rapport d'étude
- Long terme : Conférence du Val d'Allier, dans laquelle il y aurait un point « baignade »

2

Poursuite des expertises et des rencontres sur la baignade

- SAGE Allier Aval (qualité des eaux), Acteurs du tourisme, Etat / Domaine Public Fluvial, UNICEM...
- Points de contact avec la Via Allier

3

Préconisations pour la création de baignades aménagées dans le pôle métropolitain

- Préparation de l'évolution de la réglementation : élaboration d'un protocole de connaissance de la qualité de l'eau de la rivière Allier dans le Puy de Dôme
- Identification de sites potentiels de baignade, en lien avec la Route de l'Allier et les maisons de site
- Propositions d'aménagement pour ces sites : type d'aménagements tenant compte des besoins des usagers, sensibilisation au milieu naturel, lien avec les Maisons de site

4

Sites pilotes et sites d'expérimentation en bord d'Allier

- Démarche Eaux Vives (CAUE 63)
- Contrats Territoriaux de Développement Durable et Plan Tourisme du CD63

# Temps d'échange / débats



Merci pour votre attention

**Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

68 ter avenue Edouard Michelin - 63 100 Clermont-Ferrand – Tél : 04 73 17 48 02

**Vos contacts :**

Camille BRISSIAUD – Chargée d'études « Défi Allier » - Tél : 04 73 17 48 16 – [cbrissiaud@clermontmetropole.org](mailto:cbrissiaud@clermontmetropole.org)

Christel GRIFFOUL – Directrice d'études – Tél : 04 73 17 48 07 – [cgriffoul@clermontmetropole.org](mailto:cgriffoul@clermontmetropole.org)

Stéphanie TERRISSE – Chargée d'études « Stratégies territoriales » - Tél : 04 73 17 48 05 – [sterrisse@clermontmetropole.org](mailto:sterrisse@clermontmetropole.org)